



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2024/95

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION A
L'OCCASION DU TELETHON TRAIL D'ENNEVELIN

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Madame Marie-Gaëtane DANION, 2^{ème} Adjointe au Maire,

Considérant la demande en date du 4 septembre 2024 formulée par Monsieur le Maire de la commune d'Ennevelin,

Considérant l'organisation d'une manifestation au profit du Téléthon par la commune d'Ennevelin le dimanche 24 novembre 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et des organisateurs de l'évènement,

ARRETONS

Article 1 – A l'occasion de la 9^{ème} édition du Téléthon Trail d'Ennevelin, la circulation sera interdite rue de la Planque, depuis le rond-point du contournement jusqu'en limité d'agglomération, le dimanche 24 novembre 2024 de 08H00 à 11H00.

Article 2 – Les déviations nécessaires ainsi que la signalisation adéquate seront mises en place par les organisateurs de la manifestation pour l'application des présentes dispositions.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié et affiché de façon lisible et facilement consultable sans interruption.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 – Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Directeur Général des Services,

La Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Monsieur DUPONT Michel, Maire d'Ennevelin,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 29 octobre 2024,

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée

Marie-Gaëtane DANION

